

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 04/10/2024 SLOW

ID : 003-216910009-20240927-DEL\_24\_070-DE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE GRIGNY**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du **27 septembre 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le **20 septembre 2024**

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN

**Procuration :**

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, M. Florian RAPP donne pouvoir à M. Christophe CABROL, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Mme Victoria MARI, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB

**CONTRAT DE VILLE 2024-2030 - CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE LA VILLE DE GRIGNY**

Considérant que les anciens contrats de Ville sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023 ;

Considérant que la quartier du Vallon est maintenu dans la nouvelle géographie prioritaire dont la période de contractualisation s'échelonne de 2024 à 2030 ;

Considérant l'adoption du Contrat de Ville Métropolitain lors du conseil métropolitain du 11 mars 2024 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 12 avril dernier ;

Ce contrat de Ville Métropolitain constitue un socle d'engagement permettant à chaque commune concernée par la nouvelle géographie prioritaire de décliner localement sa Convention Locale d'Application (CLA), avec ses propres priorités d'intervention.

Vu la délibération municipale 24\_033 du 8 mars 2024 exposant le contrat de Ville Métropolitain ;

Vu le contrat de Ville Métropolitain ;

Vu le projet de CLA ci-joint ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'APPROUVER** la Convention Locale d'Application ci-jointe pour la période 2024-2030 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette Convention Locale d'Application avec l'État, la Métropole, les bailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales, France Travail et l'Agence Régionale de Santé, et tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 04/10/2024

SLO

ID : 069-216900969-20240927-DEL\_24\_070-DE

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2024.

Le Maire,  
Xavier ODO.



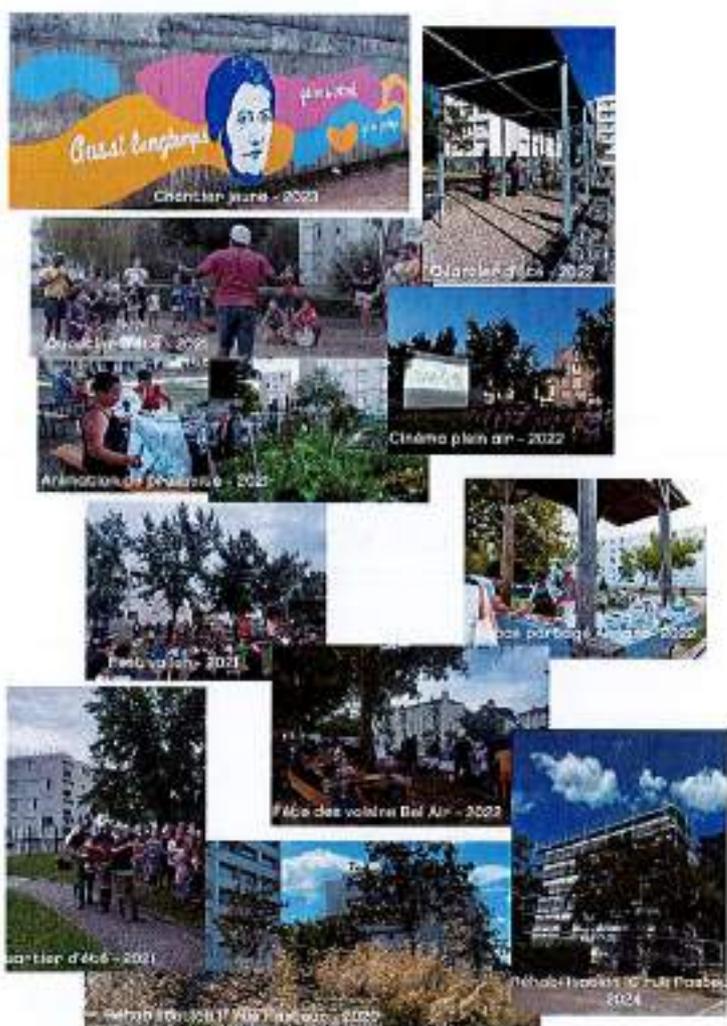
Le secrétaire de séance  
Victoria MARI.



# Convention Locale d'Application 2024-2030

-  
QPV du Vallon





## Éditoriaux

Xavier ODO,  
Maire de Grigny

Isabelle Gervelin,  
1<sup>er</sup> Adjointe

Renaud Fayot,  
Vice-Président Métropole de Lyon

Sébastien Philbert,  
Sous-Préfet

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le **SLOW**  
ID : 895-21480099-20240007-DEL\_24\_075-02



# Sommaire

- Editoriaux

## Partie 1 – questions – réponses

- Qu'est ce qu'une Convention Locale d'Application (CLA) ?
- Le bilan de la précédente CLA et le processus d'élaboration de la nouvelle CLA
- Qu'est ce que le QPV du Vallon ?
- Quels sont les moyens pour le Vallon ?

## Partie 2 – Les priorités de la CLA

- Grandir dans mon quartier
- S'épanouir pleinement dans la cité
- Un environnement de qualité et d'égalité
- Enjeux transversaux
- Quelle gouvernance ?
- Quelles sont vos ressources ?

## Partie 1 – question

Enregistré en préfecture le 20/09/2024  
Reçu en préfecture le 20/09/2024  
Publié le  
ID : 00021800000-20240927-DEL\_24\_0160E

• La CLA est un document définissant pour les 6 prochaines années (2024-2030) les priorités de la municipalité pour le quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV) du Vallon.

• Née dans les années 1980, la politique de la ville, récente politique publique, doit venir compléter les politiques publiques dites de droit commun dans des quartiers aux contours bien définis sur les critères de revenus et de nombre d'habitants.

• Ce présent document découle donc des priorités nationales ainsi que du contrat de ville métropolitain et permet donc de décliner localement des enjeux et des objectifs opérationnels pour le Vallon.

• Le contrat de ville métropolitain est co-piloté par la Métropole de Lyon et l'Etat en lien avec les communes et Formule des engagements devant répondre aux contours de la loi « LAMY » du 21 Février 2014. Une loi dont l'objectif principal est d'assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie.

• Définissant également la gouvernance, les acteurs et les instances, il se veut un document ressource pour tous, œuvrant sur le quartier du Vallon à resorber les écarts au niveau de l'éducation, de la sécurité, de la santé, du logement, de l'insertion et de l'emploi et l'amélioration du cadre de vie.

### Les signataires

Etat, Métropole de Lyon, Ville de Grigny-sur-Rhône, Bailleux, CAF France Travail, Education Nationale et ARS

## Le bilan de la précédente CLA

En signant le contrat de ville 2015 – 2020, la ville s'est engagée aux côtés des partenaires signataires à promouvoir l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier, à soutenir l'égalité des chances de chacun et à mieux intégrer le quartier du Vallon dans la ville tout en poursuivant le travail entrepris en matière de renouvellement urbain.

### La CLA reposait sur 3 piliers :

- La cohésion sociale avec l'éducation, l'enfance, jeunesse, la santé et l'animation locale

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain avec l'habitat, la sécurité et la tranquillité

- L'emploi, l'insertion et le développement économique

### Concernant l'éducation, l'enfance et la jeunesse :

Un droit commun renforcé et de nouvelles infrastructures d'accueil en proximité du QPV ont vu le jour (Pole enfance Robert Malfray, réhabilitation de l'école Pasteur avec une annexe de la médiathèque). Les dispositifs existants de lutte contre le décrochage scolaire et d'ouverture culturelle (PRE, chantier jeunes, CLAS, VVV, Bourse d'initiative ...) se sont développés et se sont vus renforcés grâce à la labellisation Cités Educatives de tous les établissements scolaires de la commune.

Une gouvernance pilotée par le droit commun s'est créée en parallèle de la création du Parcours d'Accompagnement de Réussite et d'initiative pour la Jeunesse (PARI), intégrant la politique de la Ville. Le bilan de la précédente CLA met en évidence le besoin d'accroître la collaboration avec l'Éducation Nationale notamment le collège Emile Malfray. Mais aussi de pleinement investir les champs de la citoyenneté et l'explication des phénomènes sociaux aux jeunes. Et enfin construire un projet transversal sur la parentalité.

Concernant l'animation locale et la participation : Une animation du quartier Fortement développée surtout en période estivale basée sur la consommation culturelle et par la Ville lors des vacances scolaires avec les chantiers jeunes.

Essai plutôt concluant d'une programmation culturelle estivale sur le Vallon en 2021 mais victime depuis d'un appauvrissement des moyens financiers.

L'utilisation du local « tant de partage » qui s'est un petit peu intensifiée mais qui globalement ne joue pas son rôle de lieu fédérateur du quartier.

Enfin un conseil citoyen qui a lentement décliné pour disparaître tout comme le Fonds de participation habitant. Les actions d'aller vers comme les diagnostics en marchant restent tout de même le meilleur moyen pour récolter la parole habitante sur un petit quartier.

### Concernant le cadre de vie et le renouvellement urbain :

La totalité des enjeux et objectifs de ce pilier ont été globalement atteints. Espaces extérieurs remis à neuf, réhabilitation de tous les logements sociaux, lancement du projet de renouvellement urbain concernant la résidence au 10 rue Pasteur.

Développement d'une GSUP répondant aux besoins des habitants avec davantage d'arbres sur le quartier par exemple.

### Concernant la sécurité et la tranquillité :

Le bilan montre qu'une collaboration entre acteurs est à revoir suite à la disparition des GPO.

Renforcement des effectifs de la police municipale et des dispositifs de vidéo protection sur le quartier.

Des médiateurs sociaux qui apaisent le quartier et au delà depuis 3 ans. Les occupations abusives et nuisances se sont atténuées en parallèle des déménagements et du lancement des travaux au 10 rue Pasteur même si les responsables n'habitent pas toujours le quartier. Les nuisances et conflits sont davantage recensés à l'intérieur des allées.

### Concernant l'emploi, l'insertion et le développement économique :

Création d'un espace emploi dans le quartier avec présence hebdomadaire des partenaires principaux (sauf France Travail).

Organisation de Forum emploi dont une édition au Vallon.

Lancement d'une candidature TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) et plein investissement dans l'expérimentation France Travail – accompagnement des BRSA.

Envoyé en architecture le 28/09/2024  
Reçu en architecture le 28/09/2024  
Publié le 28/09/2024  
ID : 669-2-20240928-20240927-DEL\_24\_076-DE

SLOW

### Conclusion générale :

Au-delà des orientations fixées en 2015 et des actions portées depuis, les enjeux sur le quartier mais aussi sur la commune ont évolué.

Par rapport au projet de renouvellement urbain de la résidence au 10 rue Pasteur, l'enjeu a été d'accompagner les habitants dans leur relogement et la réhabilitation de leur allée. Toutefois les actes de malveillances, rodées et autres occupations abusives de l'espace public perdurent sur cette résidence. Une attention particulière devra être portée durant la phase chantier du projet de renouvellement urbain et anticiper des reports sur d'autres secteurs du QPV ou de la Ville.

En parallèle du déclin du conseil citoyen, les conflits entre habitants ont augmenté dont des conflits inter-familiaux qui impactent la vie d'une allée. Certaines tentatives de rassemblements festifs comme la Fête des voisins de 2023 ou de concours entre allées ont rassemblé très peu d'habitants.

Concernant le conseil citoyen du Vallon, afin de continuer à recueillir la parole habitante, il s'est dernièrement affranchi du cadre de la loi Lamy. Accompagné notamment par le centre socioculturel, il était ouvert à toutes et tous et a été, depuis 2022, mobile et à l'extérieur. L'indépendance du conseil citoyen n'a jamais atteinte, et pour cause : les sujets abordés ne relevaient pas de leurs priorités. La qualité de vie, la tranquillité, le logement et les espaces publics sont restés les sujets fédérateurs, notamment à la suite de la réhabilitation et du démarrage du projet de renouvellement urbain. La dégradation de service (agent de proximité et gardiens) du bailleur a contribué à ce phénomène. Sans réponse du bailleur les habitants se sont tournés vers le conseil citoyen faisant après l'amalgame entre agent de développement local et agent de proximité.

Même constat concernant la jeunesse sur le quartier. Les partenaires et la Ville arrivent à mobiliser enfants et pré-ados mais la mobilisation des adolescents et jeunes adultes reste plus difficile.

## Le processus d'élaboration



Lors de l'évaluation et du travail mené pour maintenir le QPV du Vallon dans cette nouvelle géographie prioritaire, le croisement des données statistiques a montré que d'autres quartiers d'habitants sociaux se rapprochent des critères de la politique de la ville. Ces « îlots de pauvreté » que nous retrouvons sur le quartier Bel Air, le centre-ville et la résidence Dutartré coïncident avec l'accroissement constaté par les partenaires des sollicitations des dispositifs d'accompagnement au titre de la politique de la ville par les habitants de ces quartiers.

## Qu'est ce que le Vallon ?

Un nouveau périmètre incluant une nouvelle résidence sociale Praline



### En chiffres

206 habitants soit 12 % des habitants de Grigny

250 Logements sociaux soit 55,8 % des logements du QPV

Et 22% des logements sociaux de Grigny

65 % de T4 et 11% de T5 et +  
Loyer moyen à 4,7 € / m<sup>2</sup>

Sources SIG Ville / Allodia Habitat

42 % de moins de 25 ans  
37 % de taux de pauvreté  
26 % de taux de chômage

Sources SIG Ville

### Le Vallon aujourd'hui :

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le  
ID : 055-21800055-20240927-DEL\_24\_016-DE

S'LO

2  
Indice de jeunesse élevé  
(Plus de jeunes garçons)

16 %  
Familles monoparentales (En attente  
chiffre CAF 2024 Fin septembre)

47,2 %  
Taux d'emploi des Femmes contre 60,7 % pour  
les hommes

28,1 %  
De 18-25 ans non scolarisés ou sans emploi  
Plus Forts chez les hommes

### Profil du quartier QPV



## Qu'est ce que le Vallon ?



Seront représentés sur la carte :

- Les établissements scolaires,
- L'annexe Bernard Pivot de la médiathèque
- Le pôle enfance R. MalFroy,
- Les résidences sociales et copropriétés
- La maison de santé et la MDML
- L'espace emploi,
- Le local bank de partage,
- Les commerces,
- Les infrastructures sportives (city stade, street work out),
- L'esplanade S. Paby,
- L'EHPAD Charme de sources

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le  
ID : 000-216900969-20240927-DEL\_24\_076-DE

SLO



## Qu'est ce que le Vallon ?

Le Quartier du Vallon naît de la nécessité en France d'accueillir les Harkis partis d'Algérie au début des années 1960. la société HLM Logirel construit alors une vaste résidence de 190 logements au 10 rue Pasteur (11 bâtiments comptant 21 allées).

Puis en 1970, 300 logements sortironc de terre de l'autre côté de la rue au 11 rue Pasteur.

Le début des années 80, comme dans bien d'autres quartiers de logements sociaux, est marqué par l'explosion de problématiques sociales, socio-économiques et de sécurité.

En 1996, la Zone D'Aménagement Concertée du Vallon est née qui engagera la première requalification du quartier (création de l'avenue des arandières, réhabilitation de 2 immeubles en logements privés, démolition de plusieurs immeubles du 11 comme au 10 rue Pasteur mais aussi construction de maisons individuelles et du bâtiment accueillant aujourd'hui la maison de santé et les services sociaux de la Métropole de Lyon.)

1985-1988 : Contrat Famille pour le Vallon  
1991-1999 : Convention Ville-Habitat puis Pacte urbain des Pays du Gier pour le Vallon et le centre-ville de Grigny  
2000-2006 : 1<sup>er</sup> contrat de Ville  
2006-2014 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale  
2015-2023 : 2<sup>em</sup> contrat de Ville

Entre 2015 et 2020 une nouvelle phase de requalification du quartier est lancée : réaménagement des espaces extérieurs du 11 rue Pasteur puis réhabilitation ambitieuse des 108 logements restants. Une réflexion sur une requalification plus launde est également lancée sur la résidence du 10 rue Pasteur.

Cette réflexion débouche sur le lancement d'un projet de renouvellement urbain structurant pour le quartier en 2021 porté par la Métropole de Lyon, la ville et le bailleur, et une procédure de relogement en 2022. Vacant à 45 %, la Ville et Allié Habitat relogeront 70 ménages à 93 % sur Grigny.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

5/10

ID : 095-210992968-20240927-DEL\_24\_070-DE

Le projet prévoit la démolition de 15 allées sur 19, la création d'une nouvelle voirie débouchant sur la rue André Sabotier. La réhabilitation des 4 plots ainsi que la construction de logements en accession à la propriété, des logements seniors et des espaces verts généreux



Résidence au 11 rue Pasteur en 2012



Et en 2024



Devenir de la résidence au 10 rue Pasteur

## Quels sont les moyens pour le Vallon ?

**Programmation sociale et estivale**  
 50 000 €\*  
*Ecop*

Une enveloppe annuelle allouée par l'Etat dont le montant est calculé au prorata du nombre d'habitants du QPV. Chaque année les parcelles proposent des actions sous une forme d'appel à projet.

Le service politique de la ville dispose d'un budget propre afin de cofinancer les actions réalisées dans le cadre de la programmation sociale mais aussi pour déployer des actions propres.

**Contribution Ville de Grigny-sur-Rhône**  
 50 000 €\*  
*Ville de Grigny*

**Abattement de la TFPB**  
 50 000 €\*  
*Exonération Fiscale pour Allode Habitat*

Le Bailleur social via l'exonération partielle de la taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) doit utiliser ce Fonds pour l'amélioration du cadre de vie, la tranquillité des résidences et leur animation sociale.

La Métropole de Lyon contribue également en cofinanciant l'ingénierie. Tous en déployant une programmation estivale via quartier d'été ou via la gestion urbaine de proximité. Des enveloppes calculés au prorata du nombre d'habitants en QPV.

**Contribution Métropole de Lyon**  
 35 000 €\*  
*Métropole de Lyon*

\*Ces informations sont données à titre indicatif, elles ne concernent que l'exercice budgétaire 2023 ainsi que le précédent périmètre de la géographie prioritaire, et ne préjugent pas des futurs montants alloués annuellement par les partenaires.

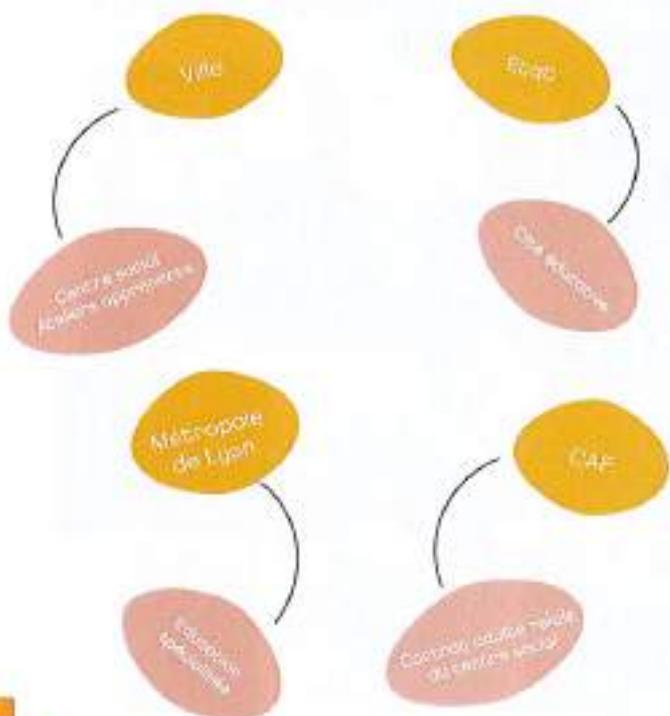
## Quels sont les moyens p

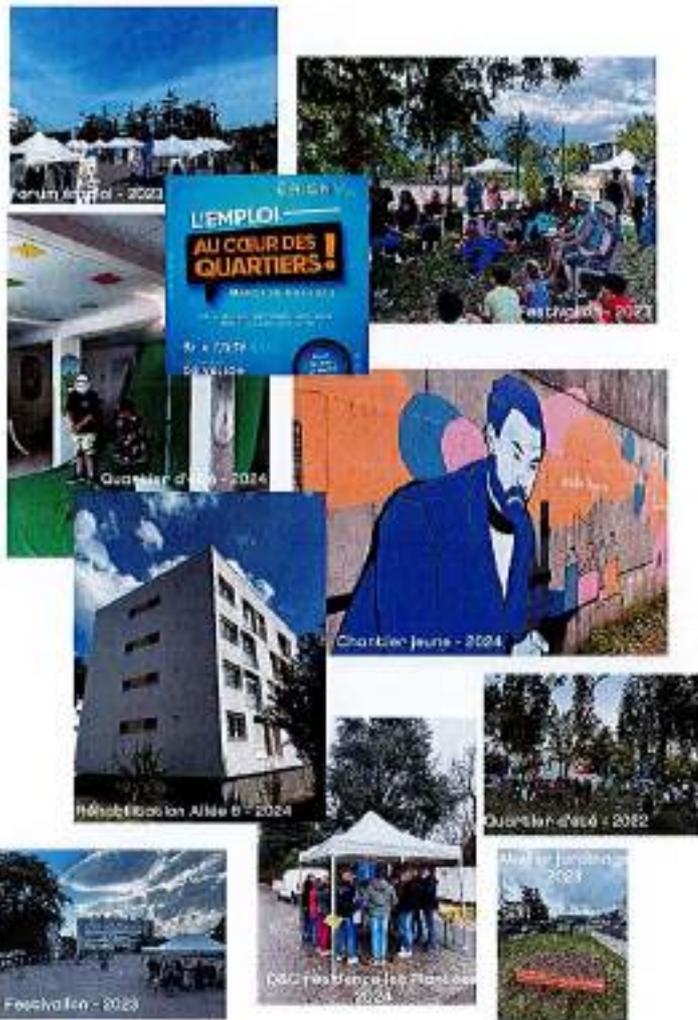
Envoyé en préfecture le 20/02/2024  
 Reçu en préfecture le 30/03/2024  
 Publié le **le vallon S'LO**  
 ID : 600-2180066-202402-DEL\_24\_0100

Le Vallon bénéficie également du droit commun et par d'autres dotations politiques de la ville indirectes

Droit commun :

Autre dotation politique de la Ville :





## Partie 2 – Les priorités

Envoyé en préfecture le 20/09/2024  
 Reçu en préfecture le 20/09/2024  
 Publié le 20/09/2024  
 ID : 89421800099-20240927-DEL\_24\_076-DE

La convention locale d'application est de Grigny repose sur les 3 enjeux suivants avec une logique de parcours de vie

Enjeu n°1

Grandir dans mon quartier

Enjeu n°2

S'épanouir pleinement dans la cité

Enjeu n°3

Un environnement de qualité et d'égalité

ENJEU TRANSVERSAUX

Gouvernance et participation habitante

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
 Reçu en préfecture le 30/09/2024  
 Prédéposé le 30/09/2024  
 ID : 000-219300990-20240927-DEL\_24\_076-DE

5/10

## 2.1 Grandir dans mon quartier

Carte mentale avec outils (également du droit commun) et partenaires existants à réaliser

- Cité éducative / éducation Nationale PRE
- Chantier jeune mixte
  - CLAS
  - FAJ
  - PARI
  - PACAP

Préalable pour la réussite des objectifs

- Collaborer avec le Cité Educative opérationnel
- Maintien de la PDV dans les instances de droit commun (Pari Jeunesse – Enfance – Parentalité)
- Amélioration de la collaboration avec les établissements scolaires du QPV et en proximité (Ecole Simone Veil, Louis Pasteur et Collège Emile Malproy)

OBJECTIF N°1  
Ouverture sur le monde et citoyenneté

OBJECTIF N°2  
Maintenir et continuer à développer le PRE

OBJECTIF N°3  
Avoir une Pomme olympique dans mon quartier

Condition de mise en œuvre  
Faire de chaque parent le premier éducateur de son (ses) enfant(s)

### Paroles des partenaires et habitants :

- « Aller 6 fois à Aiguisbelette dans l'année c'est suffisant »
- « Des jeunes ont découvert le centre de Lyon pour la première fois à 20 ans »
- « Il y a un vrai problème d'addictions chez les jeunes du Vallon »
- « Il est nécessaire d'organiser des sorties culturelles adaptées aux jeunes surtout ceux en difficultés »

## 2.1 Grandir dans mon quartier

### OBJECTIF N°1 Ouverture sur le monde et pleine citoyenneté

- Développer avec tous les acteurs des sorties culturelles pédagogiques et adaptées à tous les jeunes
- (Re)Développer les ateliers apprenants avec les associations locales pour développer la pratique du sport et/ou des arts
- Permettre à toute la jeunesse d'exercer sa citoyenneté
- Promotion de l'égalité fille-garçon, des valeurs de la République notamment de la laïcité.

### OBJECTIF N°2 Maintenir et continuer à développer le PRE

- Un PRE toujours plus en lien avec les acteurs éducatifs institutionnels locaux (renforcer le lien avec le collège)
- Développer les moyens d'intervention du PRE sur la thématique de la parentalité en lien avec les actions de la cité éducative
- Travailler à une déclinaison de la réussite éducative pendant les vacances scolaires
- Développer un atelier en direction de la petite enfance

### OBJECTIF N°3

Avoir une Forme olympique dans mon quartier

- Travailler la question de la santé
- Développer le lien entre le PAEJ, le collège et les autres partenaires
- Développer un lien de travail avec la CPTS pour faire aboutir des actions sur le territoire
- Déployer la pratique du sport sur le QPV (sport-santé / sport prévention)

Condition de mise en œuvre

Faire de chaque parent le premier éducateur de leur enfant

- Mobiliser les parents et développer leur rôle d'éducateur à chaque action et notamment à toutes étapes de la vie de leur enfant / adolescent / jeune adulte

### OUTILS

- Cité éducative
- PRE et Projets DEMOS
- Ateliers apprenants
- Ecole Pasteur, nouvelle annexe de la médiathèque et nouveaux espaces extérieurs
- Local Tanç de Partage
- Chantier jeune mixte

### PARTENAIRES

- Services municipaux enfance-jeunesse
- Centre social, école de musique et de danse
- Mission Locale
- AJD
- Habitants
- Associations locales
- CPTS
- PAEJ
- CSAPA
- Junior asso
- CME
- RPE (relais petite enfance)
- MAM Marson
- Crèche les Grimins
- CLSM...

Émis en préfecture le 20/03/2024  
Reçu en préfecture le 20/03/2024  
Publié le 20/03/2024  
ID : 054-21800963-20240327-DEL\_24\_015-DE

510

## 2.2 S'épanouir pleinement dans la cité

Carte mentale avec outils (également du droit commun) et partenaires existants à réaliser

- Médiation sociale
- DPT / Bailleurs
- ATFPB
- espace emploi et partenaires
- TZCLD
- Forces de Police

### Verbatim des partenaires et habitants :

- On s'ennuie sur le quartier -
- les gens roulent trop vite sur la rue pasteur comme les jeunes sur leurs trottinettes électriques et les rodéos en soirée-
- On ne connaît plus les nouveaux arrivants, qui disent même plus bonjour -
- Certaines personnes font la loi dans l'allée et personne ne dit rien -

Envoyé en préfecture le 30/03/2024  
 Reçu en préfecture le 30/03/2024  
 Publié le 01/04/2024  
 ID : 003-216990069-20240327-DEL\_34\_2024-CC

Préalable

- Veiller à l'implémentation des politiques publiques (événementielle, santé, emploi, vie associative, mobilité...)
- Accompagner les publics les plus fragiles dans l'accès aux droits et aux services publics
- Lutter contre l'enclavement psychologique du quartier avec en premier lieu un changement de discours sur la mobilité au Vallon et à Grigny

OBJECTIF N°1  
 Une cohésion sociale renforcée et inclusive

OBJECTIF N°2  
 Tranquillité et sécurité publique garantie

OBJECTIF N°3  
 Orientation - Insertion - Emploi

Condition de mise en oeuvre :  
 Lutte contre les séparatismes

## 2.2 S'épanouir pleinement dans la cité

### OBJECTIF N°1

Une cohésion sociale renforcée et inclusive

- Favoriser la rencontre des habitants de tous âges où qu'ils habitent (*Un accueil des nouveaux habitants des résidences sociales régulières*)
- Renforcer la coordination des acteurs de la vie sociale pour partager un même projet d'animation de la vie locale
- Faire de la médiation sociale un levier de la cohésion sociale

### OBJECTIF N°2

Tranquillité et sécurité publique garantie

- Création d'une cellule de veille jeunesse, instance précurseur d'un possible CLSPD ?
- Développer le lien institution-population notamment chez les jeunes (police, pompiers...)
- Promouvoir la sécurité routière notamment auprès des jeunes

### OBJECTIF N°3

Orientation – Insertion – Emploi

-Action jeunes

- Pilote et suivi de l'expérimentation TZCLD si habilitation accordée
- Permettre la continuité de l'espace emploi et de Forum emploi
- Continuer à soutenir l'entrepreneuriat dans le QPV

Condition de mise en œuvre :

Lutte contre les séparatismes

- Promotion des valeurs de la République et de la Laïcité
- Lutter contre toutes les formes de communautarismes
- Prise en compte de l'égalité Femmes-hommes
- Travailler sur l'histoire et l'identité du quartier et des résidences sociales

### OUTILS

- Médiation sociale
- DPT par Balleurs
- ATFPB
- Cellule de Veille en devenir
- espace emploi
- projet TZCLD

### PARTENAIRES

- services municipaux
- Police Municipale et Nationale
- Balleurs
- ALTM
- centre social et adulte relais
- Habitants
- Educateurs de prévention
- Mission Locale
- France Travail
- Cisélab et SOE
- Education Nationale dont Collège ...

Envoyé en préfecture le 20/09/2024  
Reçu en préfecture le 20/09/2024  
Publié le  
ID : 08921899089-20240927-DEL\_24\_070-DE

510

### 2.3 Un environnement de qualité et d'égalité

Conte mensuel avec outils (également du droit commun) et partenaires existants à réaliser

- ATFPE / Bailleurs
- GSUP (gestion urbaine de proximité) / Métropole de Lyon
- Médiation sociale

Verbatim des partenaires et habitants :

« Pourquoi nous n'avons pas le droit à une jolie résidence, des clôtures et des interphones comme tout le monde »

« Personne ne répond aux problèmes de l'allée ou de notre logement »

« Il y a trop chaud autour des jeux, on ne peut pas rester sous la pergola, il faut planter plus d'arbres »

« Certains endroits ne sont pas adaptés aux poussettes et aux personnes en fauteuil, les places handicapées ne sont pas respectées »



## 2.3 Un environnement de qualité et d'égalité

### OBJECTIF N°1

Des logements de qualité pour tous

- Finaliser la réhabilitation des logements sociaux du Vallon avec le bailleur Allode Habitat
- Développer des logements accessibles à tous notamment aux séniors et personne en situation de handicap par la construction neuve ou la rénovation intérieure des LLS
- Veille des copropriétés privées (Copropriétés du 32 et 34 avenue des arondières)

### OBJECTIF N°2

Un cadre de vie de qualité et inclusif

- Poursuivre l'amélioration des espaces extérieurs du quartier et des résidences sociales en les rendant inclusifs, beaux et sécurisés (prévention situationnelle) tout comme les halls d'entrées des immeubles
- Poursuivre la végétalisation et l'ombrage du quartier
- Continuer le développement des actions de sensibilisation aux déchets et encombrants

### OBJECTIF N°3

Politique du peuplement / recherche de mixité sociale

Envoyé en préfecture le 18/03/2024  
Reçu en préfecture le 30/03/2024  
Publié le 04/04/2024  
ID : 056-21400088-20240327-DEL\_24\_370-DC

510

- Veiller aux premiers arrivants
- Veiller à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants des logements sociaux mais aussi des nouvelles copropriétés privées
- Garantir le respect du règlement intérieur des résidences sociales qui prévoit de « jouir des locaux paisiblement », autrement dit en bon père de famille.
- Prévenir et solutionner les conflits de voisinages (en cas de nécessité prévoir un parcours et suivi des sanctions pouvant amener à l'expulsion)

### OBJECTIF N°4

Zoom sur les garages du Vallon

- Terminer l'acquisition des derniers lots par la Ville de Grigny
- (re)Définir un projet urbain pour le devenir de cette infrastructure vétuste

Condition de mise en œuvre :

Avoir une approche globale à l'échelle de la commune

- Développer à l'échelle communale une politique de renouvellement urbain, d'attractivité des résidences sociales et de parcours résidentiels pour travailler à résorber les poches de pauvreté :

Avec une réflexion autour de la mutation du quartier Bel Air (Résidences Dutartre et des Gruizards) et un suivi des copropriétés suite aux ventes des bailleurs sociaux (Croix des rampeaux notamment).

## 2.3 Un environnement de qualité et d'égalité

### OUTILS

- ATFPB
- GSUP (gestion urbaine de proximité)
- Médiation sociale

### PARTENAIRES

- Bailleurs sociaux
- Métropole de Lyon
- Etat
- Association de locataires
- Syndic de copropriétés
- Habitants

## Enjeux transversaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le  
ID : 064-219000000-20240927-DEL\_34\_079-DE

S'LO

Carte mentale avec outils (également du droit commun) et partenaires existants à réaliser

- Les Elus de la Ville de Grigny-sur-Rhône
- Le chef de projet politique de la Ville
- Et autres services municipaux de droit commun / PARI
- La déléguée de la Préfète
- L'agent de développement Local du Bailleur
- L'adulte relais du centre social et le conseil citoyen

## Enjeux transversaux

- Afin de répondre aux enjeux précédents, il apparaît primordial de conforter une animation territoriale efficiente :

### ENJEU TRANSVERSE n°1

Animation territoriale efficiente

- Développer une gouvernance et une animation territoriale efficiente et fluide en établissant des relations de confiance

- Définir des règles de fonctionnement et de coordination claires et partagées (notamment pour la cellule de veille jeunesse)

- Conforter la coordination entre les acteurs de la politique de la ville et du droit commun

- Éviter les doublons et les incohérences dans les actions menées.

- Tout en développant la par

habitants :

### ENJEU TRANSVERSE n°2

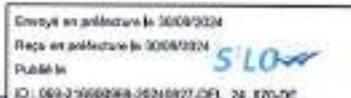
Participation citoyenne et pouvoir d'agir des habitants

-(Re)lancer une ou des instances de participation citoyenne sur le quartier et/ou les différentes résidences

- Former à l'environnement institutionnel pour favoriser la capacité d'agir des habitants

- Soutenir des initiatives et/ou projets d'habitants

- Suivre et développer les associations de locataires



## Quelle gouvernance ?

### Qui fait quoi ?

La Ville pilote la CLA avec la Métropole et l'Etat.

Le bailleur est l'interlocuteur de proximité des locataires et agit pour le cadre de vie et l'habitat.

Les associations et la Ville animent la vie sociale du quartier.

Le conseil ou les conseils citoyens relaient la parole des habitants et interpellent les partenaires et acteurs institutionnels.

### Les Instances :

- Un comité de pilotage en fin d'année (bilan et perspectives des actions)
- Des conseils citoyens réguliers
- Une cellule jeunesse à créer
- Des instances thématiques trimestrielles (PARI Jeunesse, PARI Dineceur, CLSM...)

Maïs aussi un COTECH pour définir la programmation de la TFPB

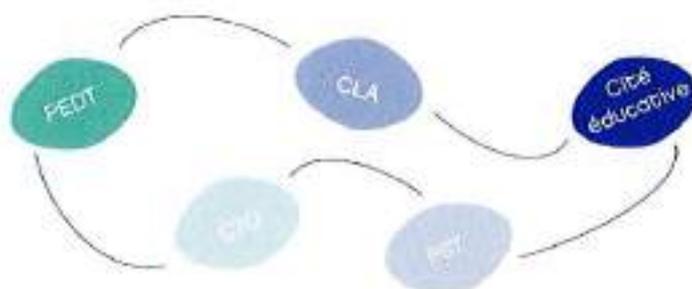
### Les acteurs principaux de cette gouvernance :

- Les Elus de la Ville de Grigny-sur-Rhône
- Le chef de projet politique de la Ville
- La déléguée de la Préfète
- L'agent de développement local du bailleur
- L'adulte relais du centre social
- Les services municipaux de droit commun

## Quelles sont vos ressources ?

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le 01/10/2024  
ID : 004-219909269-20240921-DCL\_34\_010-00

S'LO



CTG : Convention Territoriale Globale

PEDT : Projet Educatif Territorial

PS : Projet Social du centre social 2024-2028

VILLE DE  
**GRIGNY** RHÔNE

Envoyé en préfecture le 20/09/2024  
Reçu en préfecture le 20/09/2024  
Publié le  
ID : 003-216930989-20240927-CEL\_20240927

